

SERVICE / DIVISION	Service de l'expérience citoyenne / Innovation et développement numérique	No SD SD-2024-1031
OBJET	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-13093 décrétant l'acquisition et la mise en place d'une solution informatique pour le traitement des requêtes internes du Service des travaux publics et décrétant un emprunt de 1 800 000 \$ à cette fin et que ce règlement soit adopté à une séance subséquente	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT No règlement : L-13093 Type de règlement : Emprunt Titre du règlement : Décrétant l'acquisition et la mise en place d'une solution informatique pour le traitement des requêtes internes et décrétant un emprunt de 1 800 000 \$ Requérant : Service expérience citoyenne Consultation publique : Non Dispo. susceptible approb. référendaire : Oui Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Oui		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le Service des finances et le Service de l'expérience citoyenne ont procédé à la rédaction du projet de règlement suivant: Règlement numéro L-13093 décrétant l'acquisition et la mise en place d'une solution informatique pour le traitement des requêtes internes et décrétant un emprunt de 1 800 000 \$ à cette fin. L'emprunt visé par ce projet de règlement assurera l'acquisition et la mise en place d'une solution informatique pour le traitement des requêtes internes incluant les honoraires professionnels et la main-d'oeuvre requise, pour optimiser les processus de traitement des requêtes reçues par le Service des travaux publics. Plus précisément, cette approche permettra: <ul style="list-style-type: none"> - un parcours numérique tout au long du processus d'une requête, ce qui assurera une meilleure efficacité et une amélioration de l'expérience employé ainsi que celle des citoyens pour le Service des travaux publics; - une optimisation des processus de traitement des requêtes dans le Service des travaux publics et une élimination du support «papier»; - une démarche réutilisable par les usagers de la solution informatique Maximo (services de la gestion de l'eau, des immeubles, parcs et espaces publics, de l'approvisionnement et de la culture, des loisirs du sport et du développement social). 		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le présent règlement prévoit un investissement de 1 800 000 \$ (taxes nettes incluses) qui s'inscrit dans le cadre du projet « 18-00002 Requêtes internes » pour lequel un montant de 7 775 000 \$ est prévu au PTI dont 2 391 000 \$ en 2024. Emprunt de 1 800 000 \$. Service de dette: 100% ensemble des contribuables.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Dépôt du projet de règlement; Avis de motion; Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19); Approbation des personnes habiles à voter; Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
CADRE NORMATIF En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		

SERVICE / DIVISION	Service de l'expérience citoyenne / Innovation et développement numérique	No SD SD-2024-1031
REMARQUE(S)		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13093 décrétant l'acquisition et la mise en place d'une solution informatique pour le traitement des requêtes internes du Service des travaux publics et décrétant un emprunt de 1 800 000 \$ à cette fin.</p> <p>de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13093 décrétant l'acquisition et la mise en place d'une solution informatique pour le traitement des requêtes internes du Service des travaux publics et décrétant un emprunt de 1 800 000 \$ à cette fin.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13093 décrétant l'acquisition et la mise en place d'une solution informatique pour le traitement des requêtes internes du Service des travaux publics et décrétant un emprunt de 1 800 000 \$ à cette fin.</p>		